



60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

Enfin reçu par la DCELP !

Lors des bilatérales du 13 avril et du 19 avril 2011, demandées par FO COM, nous avons fait part à la DCELP, de la situation insupportable que subissent les personnels.

En effet, Force Ouvrière a témoigné une fois encore du vécu des agents : la souffrance au travail gagne du terrain chaque jour à la Comptabilité Enseigne. **Non-reconnaissance du travail accompli et mobilités forcées sont quelques composants de cette souffrance au travail.**

Sans compter une politique de proximité de management qui se traduit sur certains territoires par des propos ou des pressions tels que « *la population des SCEL P est trop vieille* », « *embauche de CDD pour faire le travail* », « *incitation à la mobilité externe* », « *avoir suivi la formation SAP sera un plus pour un emploi externe à La Poste* », « *espoir qu'on puisse fermer les SCEL P à partir de 3 agents et non 2 comme indiqué dans la CDSP* », « *regroupement de SCEL P avec, pour conséquence, un trajet quotidien d'au minimum 50 minutes est tout à fait raisonnable* », « *Bail non renouvelé – Motif de fermeture de SCEL P* », « *Obligation de réunir les SCEL P s'ils sont situés entre 1 h et 1 h 30 de trajet et s'il existe une liaison ferroviaire* », « *RAP refusée si l'agent n'émet pas le souhait de partir sur un pôle d'attraction* », etc.

INADMISSIBLE ET INACCEPTABLE !

Les faits illustrent bien la contradiction entre les bonnes intentions affichées par La Poste en matière de prise en compte de la santé au travail et la réalité vécue par les personnels dans leur service.

Dans ce contexte, il est donc malvenu de parler de Santé au travail sinon par souci d'affichage et de communication externe.

LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE

Force Ouvrière a revendiqué :

- le respect du texte de la CDSP de 2009,
- l'arrêt des fermetures et des fusions de SCELP,
- l'arrêt de la mobilité forcée,
- l'arrêt des mutations d'office,
- la labellisation de tous les personnels de la DCELP afin de permettre aux agents qui le souhaitent de bénéficier de dispositif de départ anticipé, de devenir prioritaire sur un poste par exemple autre que comptable mais dans une zone géographique souhaitée mais aussi de bénéficier des indemnités prévues,
- la mise en place de passerelle inter-métier,
- qu'il n'y ait pas de recrutement externe, mais que la priorité soit donnée aux agents de La Poste en reclassement,
- une réelle possibilité d'évolution de carrière,
- l'octroi d'une prime de technicité,
- des médecins de prévention et le respect de la périodicité des visites médicales.

Engagements de la DCELP :

- arrêt de fusion de certaines SCELP, quelle que soit la durée de trajet entre 2 établissements.
- arrêt de la mobilité forcée,
- arrêt des mutations d'office,
- mobilité uniquement sur la base du volontariat,
- pas de fermeture de SCELP au motif d'un problème de bail,
- même sur des SCELP où aujourd'hui les postes ne sont pas impactés, il pourra être prise une décision de labellisation individuelle.

En l'état actuel des réflexions, il pourrait être envisagé par DTAC, en plus du pôle d'attraction, 2 antennes + 1 antenne ACERTIS, excepté pour la DTAC Sud Est: 1 antenne + 1 antenne ACERTIS.

Pour FO il s'agit de bonnes intentions. Cependant elles devront se concrétiser par des actes visibles sur le terrain. FO sera vigilant à la transcription de ces actes lors de nos prochaines rencontres. Pour FO la défense de vos intérêts demeure notre revendication principale.

**N'hésitez pas à nous faire connaître les difficultés que vous rencontrez
N'hésitez pas à contacter: maryline.daunis@fo-com.com**

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI

NON

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

NOM :

ADRESSE :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

MAIL :

ÉTABLISSEMENT :

DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU :

À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

À, LE

.....

SIGNATURE

TÉL. :

**FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13**